

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 18 juillet 2014**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

**Signé le 18 Juillet 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**FCT 017-351/14/CC**

**■ Création d'un observatoire des prix des marchés publics**

**DAS 14/11898/CC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La délibération FCT 029-186/14/CC du 26 juin 2014 fixait la politique générale de la commande publique. A ce titre, elle prévoyait la création d'un observatoire des prix permettant aux services pourvoyeurs d'affiner leurs estimations et de rationaliser la dépense publique.

Pour définir et animer la politique de l'achat public, il est nécessaire de connaître précisément les problématiques rencontrées par les acteurs de la commande publique, de comprendre les mécanismes de détermination des prix par secteurs d'activité.

En ce sens, le développement d'une démarche d'observation constitue un outil d'aide à la décision, d'évaluation et d'animation des politiques locales.

Les intervenants, agents communautaires, professionnels, entreprises, élus, doivent être à la base de la démarche d'observation : par leur pratique quotidienne ou leur expérience, ils disposent de tout un capital d'informations et de connaissances qui complètent et éclairent les autres sources de données comme par exemple l'exploitation des bordereaux de prix unitaires ou les décompositions de prix.

Ces informations sont donc un atout important pour la compréhension de la constitution des prix sur notre territoire et de leur évolution mais elles restent aujourd'hui éparses, insuffisamment formalisées et mises en valeur, voire rarement mises en commun et exploitées.

L'observatoire communautaire des prix des marchés publics propose en outre de mettre en synergie les expériences des différents acteurs territoriaux, communes, syndicats, autres établissements publics de coopération intercommunale, Grand Port Maritime de Marseille Fos, RTM, pour construire ensemble une démarche d'observation cohérente, efficace et utile à la fois pour les élus et pour les professionnels concourant à la passation de la commande publique.

Derrière ces enjeux, la finalité recherchée est une intervention plus adaptée en direction des secteurs identifiés de la commande publique et le renforcement d'une démarche globale d'analyse et de connaissance des prix pratiqués par les principaux opérateurs sur ce même territoire.

Pour prendre en compte à la fois le cadre législatif et les valeurs déjà affirmées par la Communauté Urbaine sur la création d'un observatoire des prix, six objectifs stratégiques ont été identifiés :

- Mutualiser les données statistiques communales, intercommunales, départementales, interdépartementales et régionales sur les objets de marchés identifiés, permettant d'avoir une vue générale et précise sur les prix pratiqués et leur construction selon les secteurs et les territoires.
- Impulser des études qualitatives sur des problématiques repérées ou des phénomènes émergents en activant une démarche d'observation spécifique avec les différents acteurs.
- Analyser, de façon partagée, les données obtenues par l'observatoire et formuler des avis et des propositions sur la mise en œuvre de la politique de la commande publique au sein de la Communauté Urbaine.

**Signé le 18 Juillet 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**

- Engager une démarche d'évaluation des actions mises en œuvre en matière de connaissance des prix, d'évaluation des besoins, et d'estimation initiale produite par l'administration.
- Connaître et valoriser les actions des différents acteurs nationaux participant à la connaissance des prix.
- Partager les ressources méthodologiques, documentaires, législatives et de formation.

L'observatoire communautaire des prix de la commande publique constitue, par ailleurs, un outil au service des différents acteurs de la commande publique :

- un outil de connaissance des pratiques sectorielles et des problématiques rencontrées : mise en place de statistiques et d'indicateurs partagés, mise en place d'une démarche d'observation de l'évolution des prix avec les professionnels, mise en place d'études qualitatives sur des thématiques spécifiques ;
- un outil d'évaluation des actions mises en œuvre ;
- un espace dynamique d'échanges et de réflexion au sein de la Communauté Urbaine avec les différents professionnels et entreprises des secteurs économiques concernés, mais également avec les différents acteurs sur le département : analyse partagée des données, connaissance des interventions de chaque acteur et développement des coopérations ;
- un espace de développement de propositions pour répondre aux constats effectués au travers des études et des échanges réalisés.

La démarche d'observation proposée présente plusieurs caractéristiques :

- territorialisée, c'est-à-dire déclinée à l'échelon infra-communautaire le plus pertinent pour à la fois comprendre les spécificités locales et permettre une action de proximité au plus près des préoccupations des acteurs de la commande publique ;
- globale, c'est-à-dire prenant en compte les dimensions économiques, sociales, sanitaires, culturelles, politiques, législatives... ;
- transversale, c'est-à-dire dans une optique de mutualisation des connaissances entre les différents services, les différents acteurs ;
- intégrée, c'est-à-dire s'inscrivant dans un contexte local d'action en vue de renforcer une dynamique partenariale ;
- dynamique, c'est-à-dire en recherche permanente d'adaptation aux attentes des acteurs contribuant à la passation de la commande publique ;
- progressive, c'est-à-dire en privilégiant une construction pas à pas de cet observatoire par des phases coordonnées.

Une organisation spécifique sera présentée à un prochain CTP avant la fin de l'année 2014.

Le dernier semestre de l'exercice 2014 permettra de structurer l'organisation de l'observatoire. Il s'agira d'identifier les niveaux de participation des acteurs dans l'animation et le pilotage de la démarche :

- tant sur le plan stratégique que dans la mise en œuvre opérationnelle de collecte et d'analyse des données,
- tant en interne à la Communauté Urbaine, qu'avec les autres acteurs du département et de la Région.

**Signé le 18 Juillet 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**

Sont érigées au rang de thématiques prioritaires, à analyser dès le deuxième semestre 2014, les marchés de voirie, et les marchés de fournitures.

Le deuxième semestre 2014 permettra également d'organiser une large consultation sur les thématiques prioritaires à traiter dans ce cadre, aussi bien en interne au sein de la Communauté Urbaine mais également, et avec leur accord, au sein des communes membres, et le cas échéant, chez les principaux délégataires de service public.

En parallèle, un recensement des données existantes sur le département, et une mutualisation des études qualitatives seront engagés.

Une première restitution sera réalisée à la fin du deuxième semestre 2014, sur la base des données disponibles.

Les collaborations avec les acteurs territoriaux, départements, communes, région vont être développées pour permettre un partage d'expériences et une mise en cohérence des données.

Pour répondre aux objectifs fixés, l'organisation de l'observatoire doit permettre de mobiliser à la fois les agents de la Communauté Urbaine, mais également d'impulser une dynamique partenariale visant à renforcer les coopérations.

Pour cela, il est proposé de s'appuyer sur une convention constitutive partagée avec l'ensemble des acteurs concernés du département et de la Région.

Cette convention permettra de fixer les grandes orientations stratégiques de l'observatoire des prix et de préciser les engagements de chaque partenaire dans le respect des compétences qui lui reviennent. Cette convention permettra également de clarifier les modalités d'animation et de pilotage de cette démarche d'observation.

Cette convention sera présentée, lors d'un prochain conseil communautaire, après avoir fait l'objet d'une concertation élargie avec les acteurs concernés.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Communauté,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 029-186/14/CC du 26 juin 2014.

##### **Sur le rapport du Président,**

##### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- L'opportunité de créer un observatoire des prix des marchés publics au sein de la Communauté urbaine de Marseille Provence Métropole et de lui donner un cadre et des objectifs.

##### **Après en avoir délibéré :**

**Signé le 18 Juillet 2014**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**

**Décide**

**Article unique :**

Sont approuvés le principe de la création d'un observatoire des prix des marchés publics et les objectifs et modalités de mise en œuvre.

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
A la Commande publique, Commission d'Appel d'Offres  
Communication - Presse

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Fonctionnement et maîtrise des coûts

Lionel ROYER-PERREAUT

Roland BLUM

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER